

VALEURS
PERFORMANCE
IMAGE
NOTORIÉTÉ
LEADERSHIP

L'ACPI s'appuie sur l'observation
des cabinets pour :

défendre les intérêts de la profession

adapter ses actions à vos besoins

favoriser le partage d'expérience
et la recherche de solutions

13, rue du Quatre-Septembre 75002 Paris
Tél : +33 1 53 21 90 89
www.acpi.asso.fr

Je consulte les statuts de l'ACPI et j'adhère
www.acpi.asso.fr/contact

LA CHARTE IP EXCELLENCE L'OPPORTUNITÉ D'UN PARCOURS GAGNANT

En interne :

JE CONSACRE UNE 1/2 JOURNÉE
PAR AN AU PILOTAGE DE
LA PERFORMANCE DE MON
ACTIVITÉ

Je définis et mets en place des indicateurs pour
observer mon activité et mes résultats

—
Je me compare à mes pairs, pour identifier mes
forces et mes faiblesses

—
J'en tire annuellement des enseignements en
définissant des objectifs et priorités

—
Je contrôle l'impact des actions mises en œuvre

—
Je gère la relation client de manière proactive

—
Je pense à développer de nouveaux services
et prestations

—
La formation professionnelle est une priorité,
y compris pour moi-même

—
J'engage mon cabinet dans une démarche de
développement durable

A l'extérieur :

JE RENFORCE LA NOTORIÉTÉ
ET OPTIMISE L'IMAGE DE MON
CABINET EN FRANCE ET À
L'INTERNATIONAL

Je valorise ma démarche stratégique,
transnationale et 100 % responsable sur mon site
internet et les réseaux sociaux

—
J'informe mes clients, notamment ceux engagés
dans une démarche RSE, de mes initiatives
et résultats

—
J'utilise la marque IP Excellence comme un label

—
J'engage mes associés, salariés, partenaires et
sous-traitants pour mieux atteindre mes objectifs

—
Je développe mon réseau international pour créer
de nouvelles alliances

—
Je mise sur la diversité des talents

—
Je suis à l'écoute des opportunités d'innover



raisons
d'adhérer

défis à
relever

acpi



ASSOCIÉS POUR PROTÉGER L'INNOVATION

10 raisons d'adhérer

Depuis 1884, l'Association des conseils en propriété industrielle (ACPI) se mobilise pour défendre les intérêts de ses membres.

Suite à la réglementation de la profession en 1992, l'ACPI a inscrit son action dans une **dimension patronale**, en représentant les dirigeants de cabinets de CPI, et dans une **dimension internationale**, au sein de la Fédération Internationale de la Propriété Intellectuelle (FICPI) où elle joue un rôle actif et reconnu.

LES 10 RAISONS D'ADHÉRER

QUELLES SONT LES PRINCIPALES RAISONS D'ADHÉRER À L'ACPI ?

- 1 Nourrir **la réflexion prospective** des chefs d'entreprise de la profession
- 2 Echanger **bonnes pratiques, expériences et savoir-faire**
- 3 Imaginer ensemble des **stratégies d'avenir**
- 4 Définir les **positions institutionnelles** qui influencent la décision publique
- 5 Représenter les **intérêts patronaux**
- 6 Intégrer un **réseau international puissant**
- 7 **Piloter votre activité** avec la «Charte nationale qualité des cabinets de CPI»
- 8 Bénéficier de la marque **IP Excellence**
- 9 **Apprendre** lors des Matinales de l'ACPI et en suivant nos formations¹
- 10 Choisir **l'arbitrage** et/ou **la médiation** pour vos litiges touchant à la propriété industrielle

¹ L'ACPI organise des formations avec la Chambre Arbitrale Internationale de Paris (CAIP) et l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN).

10 défis à relever

La transformation numérique et les récents progrès de l'intelligence artificielle représentent un enjeu d'avenir majeur. La France est appelée à libérer le potentiel de ses entreprises, particulièrement leur capacité à **transformer leurs innovations**.

Dans ce contexte, nos cabinets de CPI doivent élargir leurs champs de compétences et faire évoluer leur positionnement pour répondre aux attentes des clients les plus exigeants.

LES 10 DÉFIS À RELEVER

QUELS SONT NOS DÉFIS POUR DEMAIN ?

- 1 Développer un **conseil stratégique, transnational et 100 % responsable**
- 2 Repenser notre **relation client**, notre **management** et notre **politique RH**
- 3 Saisir l'opportunité des **sociétés pluri-professionnelles**
- 4 Développer la **médiation** des litiges
- 5 Accompagner la mise en place du «paquet marques» par l'INPI, notamment les procédures d'annulation et de déchéance de marques
- 6 Favoriser la construction d'une **procédure d'opposition administrative**
- 7 Œuvrer pour la création d'une **chambre de recours administrative**
- 8 Obtenir l'accès direct au brevet national français par la voie internationale (**PCT**)
- 9 Contribuer à **l'évolution réglementaire de la profession**
- 10 Inspirer les réflexions et travaux de la **FICPI**